

**Livret de rentrée
scolaire
2020-2021
Accueil de loisirs
« Les loustics »**



S'inscrivant dans le projet éducatif du Syndicat Scolaire, l'Accueil Collectif de Mineurs a pour vocation de :

- contribuer à l'épanouissement de l'enfant, à son ouverture au monde et au développement de ses potentialités ;
- contribuer au « bien Vivre ensemble », à la civilité et à la citoyenneté, aux règles de comportement indispensables à la vie en société et à une vie personnelle épanouie.

Les projets éducatifs et pédagogiques sont à la disposition des familles qui souhaitent en prendre connaissance.

L'équipe d'animation est composée majoritairement de personnes diplômées. Les encadrants ont pour mission d'aider l'enfant à se construire, à grandir. Au fil des séances, les animateurs vont amener les enfants à devenir auteurs et acteurs de leurs loisirs.

Ces temps où l'enfant est au cœur des préoccupations doivent être des moments d'échanges, de partages, d'apprentissage et de détente.

Lors de l'année scolaire 2020-2021, une équipe d'animateurs leur proposera des activités pluridisciplinaires. (Cuisine, sport, danse, atelier éveil et nature, cirque, multimédia, éveil musical, art créatifs, théâtre, ...)

Documents disponibles au Syndicat :

- Règlement intérieur
- Tarifs des différents services

COMMENT S'INSCRIRE ?

IMPORTANT

- Pour être inscrit à l'accueil de loisirs « les loustics », les enfants doivent **obligatoirement fréquenter un établissement scolaire**. Ils doivent être **autonomes** (propreté acquise).
- L'accueil d'un enfant **nécessite une inscription obligatoire**, même si sa présence s'avère être occasionnelle. Un dossier d'inscription (téléchargeable sur le site) est à compléter et à retourner par mail au bureau du syndicat. **L'enfant ne sera accepté au sein de la structure que lorsque son dossier sera réputé complet.**
- Pour être accueilli, un enfant doit **obligatoirement** être à jour de ses vaccinations. **La vaccination DT Polio est obligatoire**, le ROR et le BCG sont recommandés.
- **Le dossier est à renouveler automatiquement d'une année à l'autre.** La demande doit être reformulée chaque année pour l'année suivante.

A la suite de la hausse de fréquentation de notre structure, les enfants n'habitant pas l'une des communes du R.P.I. ou n'y ayant aucune attache familiale, ne seront pas prioritaires lors des inscriptions aux services périscolaires (matin, midi et soir.)

Documents à fournir

Documents **OBLIGATOIRES** à compléter et **à retourner au secrétariat**

- Le **dossier d'inscription complété** (Téléchargeable sur le site ou à récupérer au bureau)
- Une **copie du carnet de vaccination** qui doit **OBLIGATOIREMENT** être à jour,
- Une copie de **l'attestation d'assurance extrascolaire 2020-2021**, (seul document pouvant être réceptionné courant septembre)

Les dossiers doivent être retournés au bureau du syndicat scolaire AVANT LE 5 JUIN 2020

En raison des consignes liés à la crise sanitaire, merci de nous retourner le dossier ainsi que les documents obligatoires **PRIORITAIREMENT** :

- Par mail à : contact@syndicatscolaire-petitedoller.fr

En cas d'impossibilité par mail :

- Dans la boîte aux lettres du Syndicat Scolaire

IMPORTANT :

- **Aucun dossier papier vierge ne sera fourni au bureau du Syndicat Scolaire**
- Ces documents ne valent pas inscription, **seul le planning** vaudra réservation du ou des créneaux souhaité(s)

Du nouveau en 2020

- **Réservations :**

!! Plus de planning mensuel version papier !!

Les réservations des créneaux restauration scolaire et périscolaire peuvent être effectué de deux manières différentes :

- ❖ **Planning Annuel, formulaire papier :**

A transmettre lors du dépôt du dossier d'inscription pour l'année scolaire

- ❖ **Planning Mensuel, UNIQUEMENT via la plateforme :**

A transmettre, dernier délai, le 20 du mois pour le mois suivant.

- **Centre Aéré :**

Un accueil de loisirs sera proposé pour les ados de 11 à 14 ans sur les périodes de vacances.

Infos et inscriptions disponibles au bureau du Syndicat.

Plannings de réservation

Les inscriptions peuvent s'effectuer de différentes manières :

- ❖ Via le planning Annuel se trouvant dans le dossier d'inscription (**recommandé**)
- ❖ Via la plateforme de réservation en ligne

Lien vers la plateforme de réservation :

http://cl-aci.nextsys.fr/Portail_Aspach

DEMANDEZ VOTRE IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE PAR MAIL A :

contact@syndicatscolaire-petitedolller.fr

! ATTENTION VOUS NE DEVEZ PAS CREER VOTRE ESPACE PERSONNEL !

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le syndicat scolaire propose un service d'accueil périscolaire, aux enfants qui fréquentent ses écoles.

- **le matin**, à partir de 7 h 15 accueil à l'accueil de loisirs à Aspach le haut, un transport scolaire est organisé pour transporter les enfants aux écoles.

- **le midi** restauration scolaire, un transport scolaire est organisé depuis les différentes écoles jusqu'à l'accueil périscolaire.

- **le soir** activités jusqu'à 18 h 30, dans les locaux du syndicat scolaire, pour tous les enfants scolarisés sur le RPI.

➤ **Sortie d'école - 16 h 45, accueil péri 1** : il permet aux enfants de revenir au périscolaire en bus et de prendre un goûter.

➤ **16 h 45 – 17 h 45, accueil péri 2** : l'enfant à le choix entre :

Les ateliers thématiques (sport, théâtre, cuisine, ...) avec inscription pour la totalité de la période et départ uniquement à partir de 17h45

ou

L'accueil périscolaire avec départs échelonnés.

➤ **17 h 45 – 18 h 30, accueil périscolaire 3** : accueil périscolaire avec départ échelonnés.

- Une salle et une surveillance sont proposées à partir de 16h45 pour les enfants qui souhaitent se retrouver au calme en fin de journée, ils ont la possibilité de lire ou commencer leurs devoirs.

L'équipe d'animation ne prend en charge que les enfants inscrits.

Toute absence de l'enfant (maladie, absence de l'enseignant ou sortie scolaire) doit être signalée au préalable au Syndicat. Toute absence pour le jour même, non signalée avant 9h00 sera facturée en totalité.

ACCUEIL DE LOISIRS

Le syndicat scolaire propose un service d'accueil de loisirs pour les périodes des mercredis et des vacances scolaires.

Pour la période des mercredis, vous pouvez inscrire votre ou vos enfant(s) par la plateforme d'inscription en ligne, par courriel ou par le formulaire papier disponible au bureau et sur le site internet du syndicat.

Horaires d'accueil des mercredis

De 7 h 15 à 12 h 15, un programme d'activités sera proposé entre chaque période de vacances.

Pour la période des vacances scolaires, vous pouvez inscrire votre ou vos enfant(s) dès que vous recevez le programme d'activités jusqu'à la date limite inscrite sur le programme. Toute inscription est définitive et vaut facturation.

Horaires d'accueils des vacances scolaires, du lundi au vendredi :

Journée complète avec repas : de 7 h 15 à 18 h 15. Les enfants peuvent être déposés jusqu'à 9h30, et le départ est possible à partir de 16h30, en cas de sortie ces horaires peuvent être modifiés, l'information apparaîtra dans le programme.

Pour une arrivée en dehors de ces horaires, merci de prendre contact avec le syndicat.

Le goûter reste à la charge des parents, merci de prévoir une bouteille ou une gourde et un goûter.

NOUS CONTACTER

Syndicat Scolaire de la Petite Doller

2, Place de Rochetoirin – ASPACH LE HAUT
68700 ASPACH-MICHELBAACH

Mail: contact@syndicatscolaire-petitedoller.fr

Tél: 03 89 48 97 11

Permanence téléphonique :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :

De 7h45 à 12h00

EN CAS D'URGENCE, après-midi uniquement :

06.38.22.21.10

Horaires d'ouverture :

Au vu des mesures sanitaires, il n'y aura pas d'accueil physique jusqu'à nouvel ordre.

Site internet :

<http://www.syndicatscolaire-petitedoller.fr/>

Réservation en ligne :

http://cl-aci.nextsys.fr/Portail_Aspach



Livret de rentrée scolaire 2020/2021
Syndicat Scolaire de la Petite Doller

